

# **GANTOIS SA**

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2008**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
2, avenue de la Forêt-Noire  
67000 STRASBOURG

**AGS**  
12, rue Emile Durkheim  
Hellieule 2 – BP 5165  
88105 SAINT-DIE-DES-VOSGES

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
2, avenue de la Forêt-Noire  
67000 STRASBOURG

**AGS**  
12, rue Emile Durkheim  
Helleule 2 – BP 5165  
88105 SAINT-DIE-DES-VOSGES

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2008**

Aux Actionnaires  
**GANTOIS SA**  
25, rue des Quatre Frères Mougeotte  
88105 Saint-Dié-Des-Vosges

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Gantois SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## **GANTOIS SA**

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2008**

Page 2

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe :

- la note 2 « Règles et méthodes comptables » qui expose un changement de méthode de valorisation des stocks ;
- la note 3.7 « Provisions » qui mentionne la reprise d'une partie de la provision pour restructuration non utilisée de 2 077 milliers d'euros.

#### **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte incertain lié aux difficultés à appréhender les perspectives économiques et au plan de continuation en cours. C'est dans ce contexte qu'en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.
- Comme indiqué dans la note 3.7 « Provisions » de l'annexe aux comptes annuels, votre société a constitué au cours de l'exercice 2007 une provision pour restructuration dont le solde s'élève à 1 528 milliers d'euros au 31 décembre 2008. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fonde le solde de cette provision, à comparer les estimations comptables de la période précédente avec les réalisations correspondantes, à revoir les estimations faites par votre société et à nous assurer que l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.
- Sur la base de notre appréciation des systèmes comptables et de contrôle interne, et compte tenu des faiblesses de contrôle interne mentionnées dans le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous avons mis en œuvre des contrôles substantifs étendus sur les éléments de comptes susceptibles d'être impactés par ses faiblesses.

**GANTOIS SA**

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2008**

Page 3

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### **VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

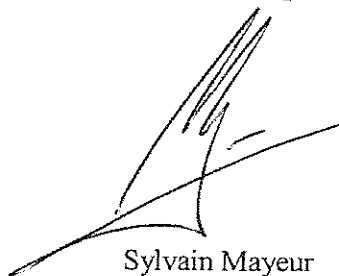
- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Strasbourg et Saint-Dié, le 15 juin 2009

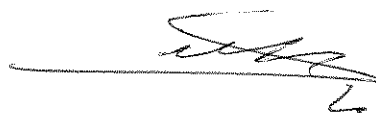
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Sylvain Mayeur

AGS



Daniel Grandemange